

Séance du 1^{er} mars 2017 à 19h 30 en mairie

Séance du 1^{er} mars 2017,

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session plénière, en mairie, sous la présidence de M. KARMANN Jean, maire.

Présents :

Mmes WAGNER Julie, ANTONY Isabelle, SPOHR Christine, MULLER Barbara, BOURIGAULT Joëlle, FERNANDEZ Marie-Jeanne,

MM. KARMANN Jean, EBERHART Jean-Luc, HENTZ Bernard, ROUCHON Michel, HAUER Claude, BOUTET Pascal, FEYER Joseph

Absents excusés: MALLICK Marie-Jeanne, TABACZINSKI Elisabeth, CASAGRANDE Laurence, MARTINEZ Michaël, SCHUSTER Eric, DORA Laszlo.

3.1- Création d'un emploi aidé

En prévision d'un renfort en personnel de l'équipe d'animation, Monsieur le Maire propose l'ouverture d'un poste en contrat aidé vers l'accompagnement à l'emploi tel le contrat unique d'insertion ou le contrat d'accompagnement vers l'emploi (CUI-CAE)

**Le Conseil Municipal, en ayant délibéré,
Décide à l'unanimité**

- D'approuver la création d'un emploi aidé
- De prévoir les crédits au budget Animation 2017.

4.1- Entretien des petits espaces verts Résidence Pasteur et autour du Papy loft

La S.A. Sainte Barbe confie par convention annuelle l'entretien des petits espaces verts de la résidence Pasteur représentant une superficie de 5 000m².

Des entreprises ont été approchées pour réaliser les travaux à la place de la commune.

L'entreprise Dautreleau de Woustviller a fait une offre de service pour les travaux indiqués ci-dessus pour un montant annuel de **4 464.00€ TTC**.

Dans le détail, il s'agit de 8 tontes d'espaces verts d'avril à octobre

Dans le même objectif, la SNI confie à la Commune la tonte de 3 219 mètres carrés d'espace vert autour du Papy Loft.

Le coût des travaux estimé par l'entreprise Dautreleau aux mêmes conditions détaillées ci-dessus s'élève à **4 387.20€**

Dès accord de convention à intervenir avec la SA Sainte Barbe,

Le Conseil Municipal, en ayant délibéré, décide :

- De confier à l'entreprise DOUTRELEAU les travaux ci-dessus détaillés pour l'année 2017.
- D'autoriser M. le Maire à régler les factures au fur et à mesure de l'avancement de la prestation dans le respect des montants indiqués ci-dessus, sur les crédits prévus au budget de la commune à l'article 61521.

4.2- Enquêtes publiques pour le projet de lotissement rue de Sarreguemines

L'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de création d'un lotissement communal « Viertel » rue de Sarreguemines, sur le territoire de la commune de Rouhling et une l'enquête parcellaire conjointe, ordonnées par M. le Préfet, se sont déroulés du 24 janvier au 9 février 2017.

M. HELMER Bernard, commissaire enquêteur titulaire, a remis son rapport d'enquêtes à Monsieur le Maire le 22 février 2017. Ce rapport fut transmis le jour même à M. le Préfet.

Par ces faits, le dossier complet de l'enquête sera tenu à la disposition du public jusqu'au 21 février 2018.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Autorise M le Monsieur le Maire à poursuivre la procédure de la façon suivante :
 1. Par le maintien de la demande de déclaration d'utilité publique,
 2. Par le maintien de la demande de cessibilité des parcelles sises section 4 N°641 de 829 m² et N° 643 de 620m² propriétés de M. et Mme FERSING Florent et de la parcelle N° 647 de 606 m² appartenant à Madame MESSERE née FERSING Marielle, soit au total 2 055 m² situés en zone AU du PLU.
- Donne son accord afin que l'arrêté Préfectoral de cessibilité soit transmis au Juge pour l'intervention de l'ordonnance d'expropriation.

5.1 Acquisition d'extincteurs

Sur proposition faite par la Société Europe Sécurité Concept, il est conseillé l'acquisition de nouveaux extincteurs pour l'équipement de sécurité à prévoir comme suit :

- 1 extincteur "poudre", 2 rue des Ecoles au prix de 110.40€ TTC
- 2 extincteurs "poudre", pour local de la musculation au prix de 220.80€TTC
- 1 extincteur "poudre", pour la poterie / ECS au prix de 110.40€ TTC
- 1 extincteur "eau", à installer à l'atelier au prix de 114€ TTC.
- 1 extincteur "poudre", pour le local de la distillerie des Arboriculteurs au prix de 110.40€ TTC

Soit une dépense de 666€ TTC. Les crédits sont à prévoir au BP

Le Conseil Municipal, en ayant délibéré, décide :

- D'autoriser M. le Maire à passer commande de 6 extincteurs, de prévoir les crédits au BP 2017 et de régler la facture de 666 € à la société Europe Sécurité Concept.

5.2- Acquisition d'un tracteur compact

Suite à l'avis de la commission du patrimoine, l'acquisition d'un tracteur compact est nécessaire au bon fonctionnement du service technique. Après étude comparative, M. HENTZ Bernard, adjoint au maire présente l'offre la plus avantageuse faite par les établissements KLEIN Motoculture dont le siège est à ADAMSWILLER - 67320.

Monsieur le Maire propose l'acquisition :

D'un Tracteur ultracompact de marque JOHN DEERE référence 1026 R	15 500€ TTC
D'une Coupe ventrale	4 200€ TTC
D'un Bac de ramassage	6 600€ TTC
D'une Lame à neige	2 400€ TTC

La reprise de l'ancien tracteur KUBOTA est proposé à hauteur de 3 600€ TTC

Le total de la dépense s'élève à **25 100€ TTC**.

Les crédits sont à prévoir au budget primitif de la commune à l'article 2182 du programme 072.

Le présent équipement fera l'objet d'un avenant au contrat d'assurance de la flotte automobile, auprès de la MAIF.

Le Conseil Municipal, en ayant délibéré, décide :

- d'autoriser M. le Maire à passer commande à l'entreprise KLEIN Motoculture du tracteur ultracompact et de l'ensemble des accessoires ci-dessus détaillés au prix de 25 100€ TTC,
- de prévoir les crédits au BP 2017,
- d'autoriser M. le Maire à régler la facture,
- de sortir de l'inventaire le tracteur KUBOTA.

5.3- Numérique et informatique à l'école élémentaire

M. le Maire propose d'équiper les 2 dernières classes qui sont celles du CP et du CE1, à l'instar des 3 autres salles de classes, du matériel numérique comprenant pour chacune

- La fourniture et pose d'un vidéo projecteur LCD fixation murale EB-670 HDTV (ultra courte focale),

- La fourniture d'un écran blanc de projection 120X180,
 - La fourniture de 2 prises RJ45, du câble informatique et raccordement des prises,
- Et,
- La fourniture de 2 ordinateurs portables HP ProBook 470G3.

Un visualiseur (mini camera de bureau) au prix de 376.80€ sera intégré dans cet investissement.

L'ensemble du matériel, fourniture, prestation de configuration du matériel, mise en service jusqu'à prise en main sont proposés par la société IDRESEAUX de Sarreguemines pour un coût total de 6 977.04€ T.T.C.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide

- D'autoriser M. le Maire à passer commande pour l'achat des équipements et leur installation confiée à la Société IDRESEAUX pour un coût total de **6 977,04€ TTC et à régler les factures s'y rapportant.**
- De prévoir les dépenses au **budget primitif 2017** de la Commune, à l'article **2183 du programme 102.**

5.4- Achat d'un ordinateur.

Pour les besoins de fonctionnement du service administratif l'achat d'un ordinateur s'avère nécessaire.

L'offre de prix faite par la société IDreseau de Sarreguemines comprend un ordinateur HP PROBOOK 450G3 et le pack office pour un coût H.T de 860€ soit 1 032€ TTC.

M. le Maire propose de valider cette offre.

Les dépenses sont à prévoir au BP 2017 du budget de la commune, à l'article 2183 du programme 130.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide

- D'autoriser M. le Maire à passer commande et à régler la facture qui s'y rapporte à la société IDreseau.
- De prévoir les crédits au **budget primitif 2017** de la Commune, à l'article **2183 du programme 130.**

5.5- Investissement 2017 pour les écoles :

Sur avis de la commission des finances en date du 23/02/2017, le maire propose les acquisitions suivantes pour l'école maternelle :

- 1 Tapis de regroupement proposé au catalogue PICHON au prix de : 110.59€ TTC
- 4 tapis d'activités EPS proposés au catalogue PICHON au prix total de : 453.00€ TTC
- Le grand parcours EDRA proposé au catalogue ASCO CELDA à 594.00€ TTC

Soit un coût total TTC de 1 157.59€.

Les crédits sont à prévoir au BP 2017 à l'article 2188 du programme 102.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide

- D'autoriser M. le Maire à passer les commandes et à régler les factures représentant une dépense totale de **1 157.59€ TTC.**
- De prévoir les crédits au **budget primitif 2017** de la Commune, à l'article **2188 du programme 102.**

5.6- Acquisition de blocs de secours pour l'ECS

Suivant rapport de la commission de sécurité, l'Espace Culturel et Sportif communal doit être équipé de blocs de sécurité (BEAS), d'une sirène, d'une batterie et les accessoires.

Le coût de l'équipement s'élève à 753.41€ TTC suivant le devis établi par BTC-EM de Sarreguemines.

Les crédits sont à prévoir au BP 2017 à l'article 21318/124.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide

- D'autoriser M. le Maire à faire les acquisitions ci-dessus représentant une dépense totale de **753.41€ TTC.**
- De prévoir au **budget primitif 2017** de la Commune, à l'article **21318 du programme 124.**

5.7- Acquisition d'une conduite gaz pour la cuisine des vestiaires de l'USR

Pour le fonctionnement d'un nouvel équipement de cuisinière à gaz, l'achat d'une conduite estimée à 483.4 € par EB Chauffage est nécessaire.

M. le Maire propose l'acquisition au compte 21318/124, et la prévision des crédits au BP 2017.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide

- D'autoriser M. le Maire à faire l'acquisition d'une conduite représentant une dépense de 483.40€ à régler à l'entreprise EB chauffage.
- De prévoir **au budget primitif 2017** de la Commune, à l'article **21313 du programme 124**.

5.8- Vente d'un terrain section 5 n° 166 : point rapporté

5.9- Travaux au local de la pétanque

Sur avis de la commission du patrimoine, l'agrandissement et l'aménagement du local mis à la disposition de l'association « La joyeuse pétanque » nécessite la création d'une dalle, la fourniture et pose d'une porte et de 3 fenêtres et l'installation d'un chauffe-eau.

M. HENTZ Bernard, adjoint, propose de retenir les offres de prix comme suit :

- Devis Mequisa, pour l'achat d'un chauffe-eau au prix de 168.00€ TTC
- Devis ZOLPAN pour la fourniture de peinture au sol au prix de 364.81€ TTC
- Devis Home Harmonie pour la fourniture et pose d'une porte et de trois fenêtres au prix net de 2 200€ TTC.
- Devis ANGERMULLER pour la chape à créer au prix de 400.80€ TTC
- Devis EBERHART pour la fourniture de panneaux polystyrène et d'un rouleau polyane au prix de 299.28€ TTC.

Soit un coût total TTC de 3 432.89€ TTC à prévoir au BP 2017 à l'article 21318 du programme 124.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide :

- d'autoriser M. le Maire à passer commande à l'ensemble des entreprises ci-dessus portant le total de la dépense à **3 432.89€ TTC**.
- Les crédits sont à prévoir **au budget primitif 2017** de la Commune, à l'article **21318 du programme 124**.

5.10 Travaux d'isolation de la mairie et de pose de panneaux photovoltaïque

Monsieur le maire rappelle aux conseillers municipaux les délibérations du 30 mars 2016 et du 14 septembre 2016 portant sur une demande de subvention adressée respectivement à Monsieur le Préfet au titre du Fonds de soutien à l'investissement public local (FSIPL) et à Monsieur le Président du Conseil Départemental au titre de l'Aide Mosellane à l'Investissement des Territoires (AMITER).

Une subvention de 46 068 euros a été attribuée sur la base d'un montant H.T. de 115 170€ au titre du FSIL.

Une subvention Départementale est attendue.

M. EBERHART Jean-Luc présente à l'assemblée les cahiers des clauses techniques particulières et administratives portant sur le lot 1 relatif aux travaux d'isolation par l'extérieur de la mairie et, sur le lot 2 relatif aux travaux de pose de panneaux photovoltaïques.

Le Conseil Municipal est amené à s'exprimer sur les dossiers de consultation des entreprises avant de lancer l'appel d'offres de prix.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide :

- D'approuver le dossier de consultation des entreprises
- De prévoir les crédits au budget primitif 2017 à l'article 21311 du programme « bâtiments » 124
- D'autoriser M. le Maire à lancer la consultation des entreprises

6.1- Comptes Administratifs 2016

Le Conseil Municipal,

- sur rapport de Bernard HENTZ, adjoint au maire, en l'absence des ordonnateurs,
- vu l'avis favorable de la commission des finances du 23/02/2017,

Délibérant sur les comptes administratifs du budget Principal, du budget annexe du service de l'eau et de l'assainissement, du budget annexe du CCAS, du budget annexe de l'animation et du périscolaire, du budget annexe Lotissements rue de Sarreguemines, et après s'être fait présenter les comptes qui s'établissent ainsi :

A/ BUDGET GENERAL

Dépenses : 1 061 166.58€

Recettes : 1 195 456.53€

Excédent de clôture : 134 289.95 €

Investissement

Dépenses : 442 476.15€

Recettes : 485 447.40€

Excédent de clôture : 42 971.25 €

Ce qui en cumul des résultats s'établit comme suit :

LIBELLES	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Résultats reportés	- 47 054.64€	+ 43 763.36 €	- 3 291.28€
Affectation des résultats	+ 121 306.12€		+ 121 306.12€
Opérations de l'exercice	- 31 280.23€	+ 90 526.59 €	+ 59 246.36€
TOTAUX	+ 42 971.25€	+ 134 289.95€	+177 261.20€
RESTES A REALISER de 2016			
Dépenses	307 804.29€		
Recettes	153 550.00€		-154 254.29€
Résultat cumulé de clôture			23 006.91€

B/ BUDGET Annexe Du service de l'Eau et de l'Assainissement :

Fonctionnement

Dépenses : 36 550.20€

Recettes : 36 475.28€

Déficit de clôture : - 74.92€

Investissement

Dépenses : 10 247.89€

Recettes : 77 715.43€

Excédent de clôture : 67 467.54€

Ce qui en cumul des résultats s'établit comme suit :

LIBELLES	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Résultats reportés	+31 539.09€	+ 2 351.12€	+33 890.21€
Affectation des résultats	0	0	0
Opérations de l'exercice	+ 67 467.54 €	- 2 426.04	+ 33 502.41€
TOTAUX (à reporter au BP 2017)	67 467.54€	-74.92 €	+ 67 392.62€
RESTES A REALISER de 2015			
Dépenses	17 680.00€		- 17 680.00€
Recettes	0	0	0
Résultat cumulé de clôture			+ 49 712.62€

C/ BUDGET Annexe du C.C.A.S.

Fonctionnement

Dépenses : 6 266.53€

Recettes : 6 868.01€

Excédent de clôture : 601.48€

Ce qui en cumul des résultats s'établit comme suit :

LIBELLES	FONCTIONNEMENT
Résultats reportés	+ 338.01€
Affectation des résultats	0.00€
Opérations de l'exercice	+ 263.47€
TOTAUX (à reporter au BP2017)	+ 601.48€

D/ BUDGET Annexe de l'ANIMATION et l'ACCUEIL PERISCOLAIRE

Fonctionnement

Dépenses : 146 204.20€

Recettes : 164 138.39€

Excédent de clôture : 18 934.19€

Ce qui en cumul des résultats s'établit comme suit :

LIBELLES	FONCTIONNEMENT
Résultats reportés +	+ 21 513.14€
Affectation des résultats	0€
Opérations de l'exercice	- 2 578.95€
TOTAUX (à reporter au BP2017)	+ 18 934.19€

E/ BUDGET Annexe LOTISSEMENTS rue de SARREGUEMINES

Fonctionnement

Dépenses : 124 384.88€

Recettes : 124 384.88€

Excédent de clôture : 0€

Investissement

Dépenses : 123 365.44€

Recettes : 110 844.00€

Déficit de clôture : - 12 521.44€

Ce qui en cumul des résultats s'établit comme suit :

LIBELLES	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Résultats reportés	0€	0€	0€
Affectation des résultats	0€	0€	0€
Opérations de l'exercice	- 12 521.44€	0€	0€
TOTAUX	- 12 521.44€	0€	- 12 521.44€

Décide :

- D'arrêter les résultats tels que résumés ci-dessus, et d'approuver à l'unanimité le compte administratif 2016 de la commune.
- et ses budgets annexes de l'Eau et l'Assainissement, des Animations, du CCAS et des Lotissements rue de Sarreguemines.

6.2/A- Affectations des résultats de l'exercice 2016 au budget 2017 de la Commune

Le Conseil Municipal

Vu la proposition de M. le Maire statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 23 février 2017,

Après délibération, décide :

- De reprendre au budget primitif 2017 les soldes d'exécution de l'exercice 2016 **constatés lors du vote du compte administratif 2016,**
- **D'affecter les résultats de l'exercice 2016,** de procéder aux inscriptions nécessaires au budget primitif 2017 comme suit :
 - Après avoir constaté que ce compte fait apparaître en section de fonctionnement un excédent de clôture cumulé de **134 289.95€**,
 - Après avoir constaté que la section d'investissement enregistre un excédent de clôture cumulé de **42 971.25 €**,
 - Après avoir constaté le solde débiteur de **154 254.29 euros** des restes à réaliser d'investissement à reporter en 2017.
- D'affecter à l'article 1068 du BP 2017 la somme de **111 283.04€** du résultat de fonctionnement,
- De reporter l'excédent de fonctionnement restant de **23 006.91€** au **compte 002** du budget primitif 2017.
- De reporter en section d'investissement du BP 2017 à l'article 001 l'excédent de clôture cumulé de **42 971.25€**.

6.2/B- Affectations des résultats de l'exercice 2016 au Budget 2017 de l'eau et de l'assainissement

Le Conseil Municipal

VU la proposition de M. le Maire statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016,

VU l'avis favorable de la Commission des finances en date du 24/02/2017,

Après délibération, décide :

- De reprendre au budget primitif 2017 les soldes d'exécution de l'exercice 2016 **constatés lors du vote du compte administratif 2016,**
- **D'affecter les résultats de l'exercice 2016, le cas échéant, et de procéder aux inscriptions** nécessaires au budget primitif 2017 comme suit :
 - Après avoir constaté que ce compte fait apparaître un déficit de clôture cumulé en section de fonctionnement de **74.92€**
 - Après avoir constaté que la section d'investissement enregistre un excédent de clôture cumulé de **67 467.54€**
 - Après avoir constaté que les restes à réaliser de la section d'investissement de l'exercice 2016 présentent un déficit de **17 680 €.**
- De maintenir en section d'exploitation le déficit de **74.92€ à inscrire au BP 2017 à l'article 002.**
- De reporter en section d'investissement l'excédent de clôture cumulé de **67 467.54€ à inscrire au BP 2017 à l'article 001.** Cette recette couvrira le déficit des restes à réaliser à hauteur de 17 680.00€ portant l'excédent cumulé d'investissement à **49 787.54€.**

6.3- Comptes de gestion 2016 du budget principal de la commune, du service de l'eau et de l'assainissement, du CCAS et de l'Animation, du Lotissement rue de Sarreguemines.

Le Conseil Municipal,

Sur rapport de M. Bernard HENTZ, adjointe au maire,

En l'absence des ordonnateurs,

Après avoir approuvé les comptes administratifs 2016,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites,

Déclare,

- Que les comptes de gestion 2016 dressés par le trésorier sont en conformité avec le compte administratif 2016 et n'appelle aucun observation, ni réserve.

6.4- Lotissement Rue de Sarreguemines II : attribution des lots

Le permis d'aménager a été arrêté et signé par le maire le 29 septembre 2016. Il autorise dès à présent la vente anticipée des parcelles, sachant que les permis de construire ne pourront être accordés qu'à compter de l'achèvement des travaux d'aménagement.

Le prix de l'are a été fixé par le Conseil Municipal le 6 juillet 2016 à 7 860€ TTC (6 550€ HT).

Nom - Prénom - Adresse	N° du lot	N° parcelle en section 5	Superficie	Coût TTC
Madame DURIGHELLO Alexandra 20, rue des Hêtres 57910 HAMBACH	3	200	5,71	44 880.60 €
M. LUCHE Franck 32/B rue Victor Hugo 57350 STIRING-WENDEL	4	202	6.18	48 574.80 €

M. le Maire donne lecture de courrier envoyé par M. MASSIHA Franck qui renonce à l'acquisition des parcelles 10 et 11 attribuées par délibération du 23 novembre 2016.

Les promesses d'acquisition ci-dessous ayant été signées, Monsieur le Maire propose à l'assemblée les cessions suivantes :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Prend acte de la renonciation à l'acquisition des parcelles 10 et 11 par M. MASSIHA Franck. Cette décision modifie en partie la délibération du 23 novembre 2016.
- Approuve les candidatures et la vente des parcelles 3 et 4.
- Confie la rédaction des actes de vente à Maître MICHALOWICZ Nathalie, notaire à Sarreguemines, suivant les conditions de vente déterminées par délibération du Conseil Municipal du 27/04/2016.
- Autorise Monsieur le Maire à représenter la commune dans le cadre des actes de vente à intervenir et à signer ces actes.
- Prévoit les recettes à percevoir au budget annexe du lotissement.

6.5- Contrat de prestation pour l'animation du repas des séniors

M. le Maire présente la proposition financière faite par M. Didier LAGLASSE, musicien et Catherine LOWENKAMP, chanteuse, pour l'animation lors du repas des séniors prévu le 9 avril 2017.

Le cachet de la prestation est de 500€, partagé à part égale entre les deux prestataires. A cela se rajoute les cotisations dues au GUSO et à la SACEM.

Les crédits sont à prévoir au budget du CCAS.

La commission des finances réunie le 23 janvier 2017 autorise M. le Maire à signer le contrat à intervenir.

Le Conseil Municipal, en ayant délibéré,

DECIDE :

- D'approuver la proposition de contrat d'animation à intervenir aux conditions ci-dessus énumérées
- De prévoir aux articles 6232 et 6488 du budget du C.C.A.S. les crédits s'y rapportant
- De confier à M. le Maire les déclarations et divers règlements à réaliser.

Projet de contrat entre

- La commune de ROUHLING, représentée par son maire, M. Jean KARMANN, d'une part, et
 - Mme Catherine LÖWENKAMP, chanteuse, domiciliée 1, rue de la Piscine à 57200 SARREGUEMINES,
 - M. Didier LAGLASSE, musicien, domicilié rue de l'Allmend à 57200 SARREGUEMINES, d'autre part.
- La présente convention a pour objet d'organiser l'animation à l'occasion du repas des personnes de plus de 70 ans organisé par la commune à l'Espace Culturel et Sportif. Elle est conclue pour l'après-midi du dimanche 9 avril 2017 de 12h00 à 18h00.
 - Les intervenants s'engagent à assurer l'animation musicale et chantée à l'occasion de l'événement ci-dessus.
 - La commune met la scène de l'ECS à disposition des artistes ainsi que la sonorisation.
 - La commune s'engage à réaliser les déclarations se rapportant à cette prestation auprès de la SACEM et du GUSO.
 - Le cachet de Mme LÖWENKAMP s'élève à 250,00€ (deux cent cinquante euros).
 - Le cachet de M. LAGLASSE s'élève à 250,00€ (deux cent cinquante euros).
 - Ils seront réglés par la commune par mandat administratif après service fait.
- Les cotisations du GUSO sont à la charge de la commune.

6.6- Crédits scolaires 2017:

Suite à la réunion de bilan du 23 janvier 2017 avec les enseignants des 2 écoles,

1/ Les crédits ouverts pour chaque école sont ventilés comme ci-dessous.

Ecole maternelle : 58 élèves au 1^{er} janvier 2017

Un crédit de 1 550 € réparti comme suit :

1 200€ : frais de fonctionnement (consommable et matériels divers) - **article 6067**

100€ : livres de bibliothèque - **article 6065**

250€ : transports sorties pédagogiques - **article 6247**

0€ : subvention pour sorties - **article 6574**

Ecole élémentaire : 119 élèves au 1^{er} janvier 2017

Un crédit de 2 600€ réparti comme suit :

- 1 200€: frais de fonctionnement (consommable et matériels divers) - **article 6067**
- 400€ : renouvellement de livres scolaires - **article 6065**
- 500€ : transports sorties pédagogiques - **article 6247**
- 500€ : subvention pour sorties - **article 6574 (20% du coût par élève)**

2/ Par ailleurs, la commune supportera les coûts :

- de location et de maintenance des photocopieurs (**article 6156**),
- des photocopies effectuées par les 2 écoles (**article 6135**),
- des abonnements des lignes téléphoniques et pour l'ADSL, ainsi que les consommations téléphoniques (**article 6262**),
- le coût total des entrées des élèves à la piscine de Sarreguemines dans le cadre du programme scolaire de l'école élémentaire (**article 6288**).

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DECIDE :**

- De prendre en charge le coût des entrées à la piscine dans le cadre du programme scolaire.
- De prendre en charge le coût de location, de maintenance et des consommations des photocopieurs.
- De prendre en charge le coût des abonnements, de l'ADSL et des consommations téléphonique.
- De prévoir au BP 2016 aux articles 6135, 6156, 6262 les fonds nécessaires pour couvrir les frais énumérés ci-dessus.

- De prévoir au BP 2016 aux articles suivants :
 - 6067 : 2400€ pour les dépenses de fonctionnement
 - 6065 : 500€ pour l'achat de livres
 - 6247 : 750€ pour les transports
 - 6574 : 500€ pour les sorties pédagogiques

Soit 4 150€.

6.7- Adhésion au Comité National des Villes et Villages fleuries

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal,

- Approuve l'adhésion au conseil National des villes et villages fleuris et autorise M. le Maire à régler la cotisation annuelle 2017 de 200€.

Les crédits sont à prévoir à l'article 6281 du BP 2017.

6.8- Acceptation d'un don de RIA Animation

Le Conseil Municipal,

- Accepte le don de 1032 euros accordé par RIA Animation.

Les crédits seront encaissés au budget de la commune à l'article 7713.

6.9- Assurance du local communal place Boutiers-Saint-Trojan

La CIADE qui assure la collectivité dans le cadre des multirisques bâtiments et biens communaux, propose à la demande de la Commune, un avenant n° 1 au contrat d'assurance pour le bâtiment sis place Boutiers-St-Trojan d'une superficie de 146 mètres carrés, devenu local de rangement depuis qu'il a été libéré par l'association des Arboriculteurs. L'augmentation du coût annuel proposé par avenant est de 90 euros.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DÉCIDE :**

- d'approuver l'avenant n° 1 au contrat d'assurance Multirisque pour le local sis place Boutiers-Saint-Trojan,

- d'autoriser M. le Maire à régler la cotisation annuelle d'assurance s'y rapportant,
- de prévoir les crédits à l'article 6161 du BP 2017.

6.10- Entretien des espaces verts : convention avec la SNI pour la Résidence Pasteur

M. le Maire présente aux Conseillers Municipaux le projet de convention à intervenir avec la Société Sainte Barbe à Freyming-Merlebach.

Est proposé ce qui suit entre la S.A. Sainte Barbe, représentée par M. Jean-Paul MERLO, Directeur Général délégué, et la Commune de ROUHLING représentée par M. Jean KARMANN, Maire.

ARTICLE 1 :

A compter du mois de mai 2017, la Commune de ROUHLING réalisera, autant que de besoin :

- la tonte des petits espaces verts estimés à 5000 m², devant les immeubles de la Résidence Pasteur, hormis devant l'immeuble 25/26 avenue Pasteur, de manière à ce que la hauteur de pelouse ne dépasse pas 8 à 10 cm,
- le ramassage des feuilles mortes,
- l'enlèvement et la destruction des végétaux sur les espaces en schiste autour de ces bâtiments et au niveau des étendoirs à linge.

ARTICLE 2 :

Le prix de la prestation sera pour l'année 2017 de 8 450€

ARTICLE 3 :

La Société Sainte - Barbe et la Commune de Rouhling sont chargées chacune en ce qui les concerne de l'exécution de la présente convention.

**Le Conseil Municipal, en ayant délibéré,
DECIDE :**

- D'approuver la convention à intervenir en 2017 avec la SNI Sainte Barbe, sous réserve de leur accord.

6.11- ENTRETIEN DES ESPACES VERTS : convention avec la SNI pour les abords des Papylofts

M. le Maire présente aux Conseillers Municipaux le projet de convention à intervenir avec la Société Sainte Barbe à Freyming-Merlebach.

Est proposé ce qui suit entre la S.A. Sainte Barbe, représentée par M. Jean-Paul MERLO, Directeur Général délégué, et la Commune de ROUHLING représentée par M. Jean KARMANN, Maire.

ARTICLE 1 :

A compter du mois de mai 2017, la Commune de ROUHLING réalisera, autant que de besoin :

- la tonte des espaces verts autour des papy lofts estimés à 3219 m² de manière à ce que la hauteur de pelouse ne dépasse pas 8 à 10 cm,
- le ramassage des feuilles mortes,

ARTICLE 2 :

Le prix de la prestation sera pour l'année 2017 de **4 810€**

ARTICLE 3 :

La Société Sainte-Barbe et la Commune de Rouhling sont chargées chacune en ce qui les concerne de l'exécution de la présente convention.

**Le Conseil Municipal, en ayant délibéré,
DECIDE :**

- D'approuver la convention à intervenir en 2017 avec la SNI Sainte Barbe, sous réserve de leur accord.

6.12- ENTRETIEN DES ESPACES VERTS : convention avec la Société KLEIN IMMOBILIER

M. le Maire présente aux Conseillers Municipaux le projet de convention à intervenir avec la Société KLEIN IMMOBILIER, sise 1, rue de l'Eglise 57600 Forbach, Syndic de la copropriété 25/26 Résidence Pasteur à Rouhling, pour l'entretien annuel des espaces verts autour de cet immeuble confié à la Commune.

Il est convenu :

ARTICLE 1 :

A compter du mois d'avril 2017, la Commune de ROUHLING réalisera, autant que de besoin :

- la tonte des petits espaces verts devant les immeubles de la Résidence Pasteur sis 25 et 26 avenue Pasteur, de manière à ce que la hauteur de pelouse ne dépasse pas 8 à 10 cm,
- le ramassage des feuilles mortes,
- l'enlèvement et la destruction des végétaux sur les espaces en schiste autour de ces bâtiments et au niveau des étendoirs à linge.

ARTICLE 2 :

Le prix de la prestation sera pour l'année de **396.40€** 2017 (+ 2%/ 2016)

ARTICLE 3 :

La Société KLEIN Immobilier et la Commune de Rouhling sont chargées chacune en ce qui les concerne de l'exécution de la présente convention.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DECIDE :**

- D'approuver en ces termes, la convention à intervenir en 2017 avec la Société KLEIN IMMOBILIER.

6.13- Déclaration de sinistre : Vol

Le conseil municipal est informé du vol de la structure en aluminium porte affiche disparue rue de Sarreguemines à l'entrée du village. Déclaration en a été fait en gendarmerie et à l'assurance communale, la CIADE.

6.14- Prix de cession des bi-bacs

Pour satisfaire les demandes émanant des administrés, la commune a passé commande de 10 bi-bacs à la CASC pour un prix de 400 euros. Les crédits sont à prévoir au BP 2017 article 60628.

Ces fournitures sont destinées à être revendues aux administrés au prix identique d'achat soit 40 euros l'unité.

Le règlement peut être encaissé par la régie des recettes à l'article **7018**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide,

- D'autoriser M. le Maire à mettre à disposition des administrés moyennant la somme de quarante euros le bac.

6.15- Dispositif « ACTES » : installation et demande de subvention DERT

L'échéance du déploiement du dispositif ACTES en Moselle est fixée au 1^{er} décembre 2017. Conçu par le Ministère de l'Intérieur, l'application ACTE (Aide au Contrôle de légalité dématérialisé) permet aux collectivités de télétransmettre de manière dématérialisée et sécurisée les actes soumis au contrôle de légalité au représentant de l'Etat dans le département.

En référence à une liste d'opérateurs agréés par le Ministère, Monsieur le Maire propose de retenir l'offre faite par BERGER-LEVRAUT pour un coût annuel de 1 128€ TTC.

Les crédits sont à prévoir au BP 2017 à l'article 2183/130.

Pour cette opération, soutenue par l'Etat, Il propose de solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des territoires ruraux (DETR).

Le Conseil Municipal, après délibération, décide :

- D'approuver la mise en place du dispositif « ACTES » suivant l'offre de prix faite par Berger-Levrault,
- De prévoir les crédits au BP 2017 à l'article 2183 du programme 130,
- De solliciter une subvention au titre de la DETR 2017 à Monsieur le Sous-Préfet

7.1- Désinsectisation du logement social

Pour faire face aux nombreuses invasions de mouches mortes à ramasser au logement sis 17 rue de l'église, M. le Maire propose la solution de l'entreprise CHIMALOR. La désinsectisation des lieux aura un coût de 888 euros TTC, à prévoir au BP 2017 à l'article 611.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide :

- D'autoriser M. le Maire à passer une commande pour une désinsectisation du logement et de régler à l'entreprise CHIMALOR le coût de la prestation forfaitaire de 888 € TTC.

- De prévoir les crédits au BP 2017 à l'article 611.

11.1/A- Subventions de fonctionnement aux associations

Réunie le 9 février 2017, la commission Vie Associative propose, après analyse des dossiers de 11 associations communales, l'attribution des subventions de fonctionnement ci-après :

Associations	Subventions pour l'année 2016	Pour 2017
ACS	810€	760€
USR	995€	830€
Club Loisirs	505€	570€
Jardins Ouvriers	420€	290€
Judo Club de Rouhling	480€	600€
Amicale des Sapeurs-Pompiers	180€	180€
Arboriculteurs	600€	490€
Tennis de table	315€	260€
Association des Parents d'Elèves	240€	380€
AMAT	245€	270€
Joyeuse Pétanque	410€	550€
Tennis Club		20€
Total :	5 200€	5 200€

Monsieur le Maire propose de voter un crédit de **5 200€** à répartir entre les associations communales suivant le détail ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide :

- D'approuver la proposition émise par Monsieur le Maire et le charge du mandatement à intervenir sur les crédits à inscrire au BP 2017 de la commune à l'article 6574.

11.1/B- Subventions particulières aux associations

Les membres de la commission Vie Associative proposent de prévoir au Budget Primitif 2016 de la commune les crédits suivants :

Intitulé de l'aide	Montant Alloués en 2016	Voté pour 2017
Aide à la création de nouvelles associations (80 € par création)	80€	80€
Aide à la formation des bénévoles avec un maximum de 150€ pour un stage d'encadrement et un maximum de 80€ pour un stage de perfectionnement	500€	400€
Subvention à l'AMAT pour travaux dans la Maison des Arts et Tradition communale	600€	600€
Subvention au Club de Loisirs pour l'organisation de manifestations : Les « Insolivres » 2017	300€	300€
Association des Arboriculteurs : participation aux activités périscolaire (hôtel d'insecte	30€	/

Monsieur le Maire propose de voter un crédit de **1 380€**.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide :

- D'approuver la proposition émise par Monsieur le Maire et décide l'inscription des crédits au BP 2017 de la commune à l'article 6574.

11.1/C- Subventions et dotations aux associations pour des manifestations organisées sous l'égide de la commune

Réunis le 9 février 2017, les membres de la commission Vie Associative proposent de prévoir au Budget 2017 de la Commune, les crédits pour l'attribution des subventions suivantes :

1000€ à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers pour l'organisation de la Fête Nationale le 14 juillet 2017,

400€ à l'Association des Arboriculteurs pour l'organisation de la Fête Patronale le 6 aout 2017,

400€ à l'AMAT pour l'organisation de la Fête du Patrimoine,

400€ au CLUB Judo Jujitsu pour l'organisation de la Fête du Sport 2017.

Pour le versement des subventions, les associations fourniront au préalable à la municipalité, à l'issue de la manifestation, un bilan financier.

Monsieur le Maire propose de voter un crédit de 2 200 €.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide :

- D'approuver la proposition émise par Monsieur le Maire et d'inscrire au BP 2017 de la commune à l'article 6574 un crédit 2 200€.

11.2- Attribution de subvention à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers

L'amicale des sapeurs-pompiers de Rouhling a présenté une demande de subvention afin de couvrir ses charges de fonctionnement de l'année 2016. Des bilans 2016 Il ressort :

- Une dépense globale pour le corps des Actifs de 2 177€ dont 132.50€ de cotisation à la Mutuelle Nationale des SP et 1 594.80€ de cotisation à l'Union de la Fédérale Départementale des SP

- Une dépense globale pour les JSP de 946€.

M. le Maire précise que la CASC prend en charge les frais liés aux J.S.P.

M. le Maire propose qu'une subvention de fonctionnement de 1 594€ soit attribuée pour 2017.

Le Conseil Municipal en ayant délibéré, décide :

- D'accorder à l'amicale des sapeurs-pompiers de Rouhling une subvention de **1 594€**.

Les crédits sont à inscrire au budget de la commune à l'article 6574.

11.3- Attribution de subvention à l'Amicale du Personnel Communal

Le Conseil Municipal, après délibération, décide l'attribution d'une subvention de 50€.

11.4- Subventions aux associations extérieures à la Commune

Sur avis de la Commission des finances réunie le 23 février 2017, M. le Maire propose de fixer à 320€ le montant de l'enveloppe financière réservée aux demandes de subvention faites par des associations extérieures à la commune.

Le Conseil Municipal, en ayant délibéré, DECIDE :

- De fixer le montant de l'enveloppe de subvention aux associations extérieures à la commune à 320€ en 2017.
- De prévoir les crédits au BP 2017 à l'article 6574.

11.5- Subventions pour manifestations 2016

Le conseil Municipal autorise M. le Maire à mandater une subvention de

- 300 euros au Club de Loisirs pour l'organisation des « Insolivres » en 2016,
- 400 euros au Club de Judo Jujitsu pour l'organisation de la fête du Sports en 2016.

- De prévoir les crédits au BP 2017 à l'article 6574.